



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8368<sup>e</sup>** séance

Mercredi 10 octobre 2018, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Llorentty Solíz ..... (Bolivie (État plurinational de))

*Membres :*

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Chine .....   | M. Zhang Dianbin              |
| Côte d'Ivoire .....                                       | M. Ipo                        |
| États-Unis d'Amérique .....                               | M. Cohen                      |
| Éthiopie .....  | M. Woldegerima                |
| Fédération de Russie .....                                | M. Nebenzia                   |
| France .....  | M <sup>me</sup> Gueguen       |
| Guinée équatoriale .....                                  | M <sup>me</sup> Edjang Mangué |
| Kazakhstan .....  | M. Tumysh                     |
| Koweït .....  | M. Almunayekh                 |
| Pays-Bas .....  | M. Van Oosterom               |
| Pérou .....   | M. Meza-Cuadra                |
| Pologne .....   | M <sup>me</sup> Wronecka      |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..... | M. Allen                      |
| Suède .....   | M. Skoog                      |

## Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/874)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/874)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la Colombie, S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/874, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Jean Arnault.

**M. Arnault** (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/874). J'ai également l'immense plaisir de pouvoir le faire en présence du Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Carlos Holmes Trujillo García, et de l'un de nos partenaires les plus proches au sein du Gouvernement colombien, M. Emilio José Archila, Haut-Conseiller chargé de la situation au lendemain du conflit.

Il m'est également agréable d'informer le Conseil que depuis la publication du rapport du Secrétaire

général, les mécanismes clefs mis en place pour la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en particulier les dispositions sur la réintégration de la sécurité des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), ont repris leurs travaux pour la première fois depuis la formation du nouveau Gouvernement. Il s'agit notamment de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix, du Conseil national de réintégration, du Comité technique chargé de la sécurité des ex-combattants et du groupe de travail sur les garanties juridiques.

La Mission participe à plusieurs de ces mécanismes, et nous nous félicitons de l'esprit de coopération qui prévaut lors des réunions de ces organes. Nous avons bon espoir que cet esprit perdurera dans les semaines et les mois à venir. Comme le Secrétaire général l'a dit à plusieurs reprises, dans les circonstances qui règnent actuellement en Colombie, la réintégration est une tâche très complexe, et les deux parties ont un rôle important à jouer s'agissant de la mener à bonne fin. Alors que ces organes reprennent leurs travaux, une brève évaluation de l'état d'avancement de la réintégration semble nécessaire, ainsi qu'un examen des défis à venir dans leurs divers aspects : la participation politique, la sécurité, les perspectives économiques et les garanties juridiques.

En ce qui concerne la participation politique, qui est une aspiration centrale de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) et la principale considération qui a motivé sa décision de négocier la fin du conflit, nous voyons la situation actuelle d'un bon œil. Huit des 10 représentants de la FARC auxquels ont été attribués des sièges dans les deux chambres du Congrès ont assumé leurs responsabilités et contribuent aux débats et aux activités législatives de ces organes. Nous nous félicitons de l'esprit de collégialité dont fait preuve le Congrès en dépit de nettes divergences politiques. Nous notons également que les difficultés financières qui ont miné la participation de la FARC aux élections du début de cette année ont été largement surmontées. Nous nous félicitons que le Président Duque Márquez ait associé les membres de la FARC siégeant au Congrès à ses efforts pour parvenir à un consensus sur les questions politiques.

En ce qui concerne la sécurité physique, les membres du Conseil ont certainement noté dans le rapport du Secrétaire général le contraste frappant

entre la situation des ex-combattants qui font l'objet de mesures de sécurité prises par l'État et celle de ceux qui n'en bénéficient pas. Bien que certains incidents s'y soient produits, les périmètres de sécurité qui protègent les zones désignées dans lesquelles la réintégration a lieu sont efficaces; tout comme les équipes de protection rapprochée accordées par l'Unité nationale de protection du Ministère de l'intérieur à des centaines de dirigeants de la FARC et de résidents des zones de réintégration. Je note que l'objectif de former et de recruter 1 200 agents de protection rapprochée, fixé dans l'Accord de paix, est presque atteint. Un nombre important de ces agents sont des femmes, ce qui est une première au sein de l'Unité nationale de protection.

Pour faire face aux risques en matière de sécurité en dehors des zones de formation et de réintégration, la police offre aux anciens membres des FARC-EP une formation à l'auto-défense. L'Unité nationale de protection, les forces de sécurité et la Mission ont déployé des équipes tripartites dans 18 départements où des groupes de combattants réintégré sont présents. Ces équipes suivent de près la situation en matière de sécurité dans ces zones et prennent les mesures qui s'imposent. Le nombre de membres des FARC tués en dehors du dispositif de sécurité mis en place par le Gouvernement s'élevant désormais à 74 depuis la signature de l'Accord de paix, il est de toute évidence impératif que ces mesures changent rapidement la donne.

La réintégration économique demeure aujourd'hui un grave sujet de préoccupation. La grande majorité de ceux qui sont sur la voie de la réintégration n'ont toujours pas de perspectives économiques claires au-delà de l'allocation mensuelle qu'ils reçoivent et qui doit cesser d'être versée en août de l'année prochaine. Le nouveau Conseil national de réintégration a donc une tâche énorme à accomplir, dans les circonstances difficiles d'une dispersion géographique beaucoup plus large des anciens membres des FARC-EP. Pour réussir là où l'ancien Conseil a échoué, il a besoin d'un solide consensus sur son approche des projets productifs, des terres et de la manière appropriée de conjuguer la réintégration collective et individuelle.

Certains des enseignements tirés de l'année écoulée sont partagés entre le Gouvernement, la FARC et nous-mêmes. Il s'agit notamment de la nécessité d'établir un lien beaucoup plus direct entre la réintégration et le développement local, d'autonomiser les autorités locales et d'établir des liens plus systématiques avec le secteur privé, les universités et les autres acteurs désireux et

capables de contribuer à la réintégration à long terme. Les ressources seront, bien sûr, essentielles. Nous avons pris note du fait que le projet de budget du Gouvernement pour 2019 prévoit de maintenir les dépenses publiques consacrées à la réintégration au même niveau que celui de l'année dernière. Nous espérons que le Congrès approuvera cette proposition. Et j'ajouterai que la Mission et les Nations Unies dans leur ensemble continueront de tout mettre en œuvre pour appuyer une réintégration effective. À cet égard, je voudrais saluer les pays dont le soutien volontaire a permis à la Mission et à l'équipe de pays des Nations Unies d'accroître leur contribution à la mise en œuvre de projets productifs

Outre la nécessité d'élargir et d'accélérer les efforts de réintégration économique, la question qui préoccupe le plus à ce stade est le sentiment d'incertitude juridique qui continue de régner parmi les anciens membres des FARC-EP. Comme mentionné dans le précédent rapport du Secrétaire général (S/2018/723), ces deux dernières années, le processus de réintégration a été « semé » d'un sentiment d'incertitude, du fait de la controverse entourant l'Accord de paix et de l'enlèvement du débat politique, juridique et constitutionnel sur la mise en place de la Juridiction spéciale pour la paix. Si la décision prise en août par la Cour constitutionnelle a confirmé la compétence de cette juridiction, elle n'a pas mis fin aux interrogations persistantes sur son rôle dans certains secteurs. Cette situation n'est pas unique à la Colombie. Réconcilier paix et justice est partout une question controversée et émotionnelle. Pour y remédier, le processus de paix en Colombie a cherché à innover en garantissant une procédure régulière, la participation des victimes et le versement de réparations à ces dernières. C'est là une solution prometteuse à un dilemme ancien et difficile.

Les magistrats qui assument aujourd'hui la lourde responsabilité de fournir vérité et réparations aux victimes et un accès fiable à la justice transitionnelle aux participants au conflit méritent le respect et l'appui des institutions publiques et la pleine coopération de toutes les personnes relevant de leur juridiction. Ils méritent aussi l'appui de la communauté internationale. C'est le domaine du règlement des conflits dans son ensemble qui bénéficiera du succès de la Juridiction spéciale. Bien entendu, le soutien financier est, encore une fois, une dimension critique. Je me félicite que les fonds destinés au Système de conseil et de défense viennent d'être mis à disposition, et nous notons que le Gouvernement a proposé d'augmenter légèrement le budget alloué aux trois composantes du Système intégré pour la vérité,

la justice, la réparation et la non-répétition, et nous espérons encore une fois que le Congrès approuvera cette proposition.

Malheureusement, les meurtres tragiques de figures de la société civile se poursuivent. Ce week-end, dans le département de Cauca, le coordonnateur d'un comité de substitution de la culture de coca a été tué avec ses deux fils. Le fait que ce responsable œuvrait à la promotion d'un programme subventionné par le Gouvernement en application de l'Accord de paix illustre l'audace des tueurs et la nécessité urgente de mobiliser les institutions de l'État pour prévenir ces crimes et engager des poursuites contre ceux qui les commettent. Nous partageons le sentiment d'urgence exprimé par le Président, le Procureur général, les autres autorités nationales et départementales et la société civile, qui ont souscrit en août au Pacte national pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Avec ce premier pas vers la traduction de cet engagement en actions visant à mettre fin aux assassinats, nous attendons avec intérêt et anticipation le plan d'action que le Gouvernement est en train d'élaborer pour mettre en œuvre le Pacte national.

Avant de conclure, au nom de l'ensemble du personnel de la Mission de vérification en Colombie, je voudrais remercier sincèrement le Gouvernement colombien, les FARC et en particulier le Conseil de son soutien à la prorogation de notre mandat. Nous pensons avoir aidé à relever plusieurs défis à la mise en œuvre de l'Accord de paix et à préserver la confiance dans l'avenir. Le nouveau Gouvernement a décidé d'assumer la lourde responsabilité de poursuivre le processus de paix. La Mission et l'ONU dans son ensemble continuerons de faire leur part pour en garantir le succès.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Arnault de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, de son exposé, qui correspond très étroitement à notre évaluation et à notre analyse des faits nouveaux survenus ces trois derniers mois. Je voudrais aussi saluer la présence, pour la première fois au Conseil de sécurité, du Ministre colombien des relations extérieures, M. Trujillo García, et lui souhaiter une chaleureuse bienvenue.

Le Royaume-Uni salue l'engagement continu de la Colombie, tel que clairement exprimé par le Président Duque Márquez, à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Comme nous l'avons tous dit à de nombreuses reprises dans cette salle, cet accord offre non seulement l'occasion de parvenir à une paix durable en Colombie, mais est aussi un exemple positif pour le reste du monde.

À l'instar du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, nous saluons nous aussi les mesures prises jusqu'à présent par le nouveau Gouvernement, notamment l'engagement d'aller de l'avant dans la réintégration effective des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), ainsi que la nomination aux postes clefs au sein d'institutions importantes chargées de la mise en œuvre du processus de paix, en particulier la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix et le Conseil national de réintégration. Nous espérons, tout comme le Secrétaire général, que les institutions colombiennes continueront de travailler sur les questions qui se trouvent au cœur du programme de paix : la sécurité, le développement et l'état de droit dans les régions touchées par les conflits; un système efficace permettant d'apporter la vérité, la justice et des réparations aux victimes; et les engagements essentiels pris envers ceux qui ont déposé les armes.

Les récents progrès enregistrés dans les enquêtes menées par la Juridiction spéciale pour la paix sur ses premières affaires ont été un pas décisif vers la réalisation de ces objectifs, et nous invitons toutes les parties à appuyer le travail extrêmement important de cette institution mais, comme le Secrétaire général l'a dit, les défis à relever demeurent impressionnants. Nous sommes particulièrement préoccupés par deux tendances importantes et inquiétantes.

Premièrement, le départ de plusieurs anciens commandants des FARC-EP de certains des secteurs territoriaux de formation et de réintégration a mis en lumière les faiblesses du processus de réintégration. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qu'il est de la plus haute importance que les activités de réintégration économique reprennent à plus grande échelle et à un rythme plus soutenu que ce qui a été le cas jusqu'à aujourd'hui et que la sécurité des membres de la Force alternative révolutionnaire du peuple soit assurée.

Deuxièmement, nous sommes, tout autant que le Secrétaire général, préoccupés par la progression des économies illégales, la concurrence entre les groupes criminels pour contrôler des territoires et la persistance de la violence dont continue d'être victimes les défenseurs des droits de l'homme et les figures de la société civile. Nous saluons l'engagement du Président Duque Márquez à remédier à ces problèmes et nous espérons que les parties qui ont signé, le 23 août, le Pacte pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, mettront en œuvre leurs engagements.

Cela étant, nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Nous espérons et nous sommes convaincus que la Mission continuera de jouer un rôle important dans le maintien de la confiance et de la coopération entre les parties, et nous les encourageons à œuvrer de concert à l'application de l'Accord de paix. Pour sa part, le Royaume-Uni est pleinement engagé à travailler avec le nouveau Gouvernement colombien, tout comme il l'a fait avec le précédent Gouvernement, tandis que la Colombie s'attache à instaurer une paix viable et durable.

**M. Meza-Quadra (Pérou) (*parle en espagnol*) :** Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance d'information, ainsi que de l'important exposé de M. Jean Arnault, et nous saluons le travail qu'effectue son équipe. Nous voudrions aussi saluer la participation à la présente séance de M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures, et de M. Emilio Archila, Haut-Conseiller chargé de la situation au lendemain du conflit.

Le Pérou suit avec une attention particulière le processus de paix en cours dans la République sœur de Colombie et l'appuie résolument. Nous voudrions souligner la détermination de ce pays à construire une paix durable, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement du Président Iván Duque Márquez pour mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable sur la base d'un consensus national. Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui reflète la volonté des parties de continuer de bénéficier de le soutien marqué de l'Organisation, ainsi que de l'unité dont fait preuve le Conseil s'agissant d'appuyer le processus de paix. À cet égard, nous voudrions remercier M. Arnault et son équipe de leur travail.

Nous nous félicitons également de la nomination de hauts fonctionnaires à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix, au Conseil national de réintégration et à la Commission nationale des garanties de sécurité. Nous pensons que cela devrait revitaliser les mécanismes établis pour mettre en œuvre l'Accord de paix.

Nous tenons par ailleurs à mettre en exergue l'initiative de la nouvelle administration de travailler à un pacte contre la corruption, aux côtés de tous les partis politiques et de la société civile. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance que le Gouvernement mobilise et dirige les efforts nationaux sur cette question d'un intérêt vital pour la construction d'une société pacifique, juste et inclusive. Nous pensons que tous ces développements constituent de bonnes nouvelles et qu'ils permettent d'envisager l'avenir avec optimisme et de faire face aux difficultés auxquelles se heurte le processus dans les domaines de la sécurité, de la réintégration des ex-combattants et de l'état de droit.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, nous tenons à souligner la pertinence du Pacte en faveur de la vie, par le biais duquel les forces politiques du pays condamnent les assassinats de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme qui ont malheureusement eu lieu. À cet égard, nous accordons une grande importance aux mesures adoptées dans les zones dites « secteurs territoriaux », ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de « protection rapprochée » pour contrecarrer la présence de groupes criminels dans les zones rurales de l'ensemble du territoire.

Nous soulignons également qu'il importe de veiller à ce que les enquêtes judiciaires dans ce dossier soient menées en temps voulu et de garantir l'accès à la justice. Nous tenons à souligner le travail accompli par le Défenseur du peuple, en particulier grâce au système d'alerte rapide, ainsi que l'importance d'une étroite coordination avec les autres institutions nationales compétentes pour atténuer la vulnérabilité des femmes, des enfants et des minorités ethniques.

En ce qui concerne le processus de réintégration, nous nous devons de souligner la reconversion en parti politique de la Force alternative révolutionnaire du peuple et sa participation à la vie démocratique, ainsi que la récente visite de la Commission pour la paix du Sénat dans un secteur territorial de formation et de réintégration des ex-combattants, à San Vicente del Caguán. D'un autre côté, une allocation plus importante de ressources à la réinsertion socioéconomique, dans une

perspective territoriale et communautaire, favorisera sans aucun doute le développement économique et les dynamiques de réconciliation. À cette fin, nous nous félicitons qu'une mission du Fonds pour la consolidation de la paix se soit récemment rendue dans le pays.

Nous relevons également que plus de 77 000 familles colombiennes ont signé des accords de substitution volontaire. Notre propre expérience en matière de développement alternatif atteste de son efficacité, pour autant que les communautés concernées bénéficient du plein appui des autorités nationales. De même, nous insistons sur l'appui que la Mission apporte aux projets de réintégration, ainsi que sur sa stratégie pour mettre en œuvre la récente résolution 2419 (2018) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, et sur son travail, aux côtés de la société civile et d'ONU-Femmes, pour promouvoir la participation des femmes dans les processus de dialogue et de réconciliation.

S'agissant de l'état de droit, pour finir, nous souhaitons souligner le rôle important que joue la Juridiction spéciale pour la paix pour promouvoir l'accès à la justice et la réconciliation nationale en Colombie.

Je terminerai en saluant les progrès accomplis dans le processus de paix colombien, qui est un exemple pour le monde, et en soulignant l'importance qu'il revêt pour conforter la position de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que région de paix.

**Mme Gueguen** (France) : Je tiens d'abord à remercier chaleureusement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, pour sa présentation éclairante du travail remarquable mené par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je souhaite également la bienvenue au Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, qui participe pour la première fois à une séance publique du Conseil de sécurité sur la Colombie depuis l'investiture du nouveau Président colombien, M. Iván Duque Márquez, au mois d'août dernier.

La mise en œuvre de l'Accord de paix historique entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) entre désormais dans une nouvelle phase. En effet, après l'alternance politique qu'a connue la Colombie à l'issue des élections législatives et présidentielle, dont nous avons déjà eu l'occasion de saluer l'organisation, il appartient aux nouvelles autorités colombiennes de continuer à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix, dont plusieurs éléments, en

particulier la réincorporation des anciens combattants et les garanties de sécurité, sont suivis par la Mission de vérification des Nations Unies.

À l'instar des orateurs précédents, la France salue à ce titre la décision prise récemment par le Gouvernement du Président Duque Márquez de pourvoir les postes clefs dans les institutions chargées de la réintégration, conformément à l'Accord de paix. Dans ce contexte de changement d'administration, signe en soi – indépendamment des positions prises par les partis politiques – de la vitalité de la démocratie colombienne, je souhaiterais revenir sur trois points.

Le premier porte sur la Juridiction spéciale pour la paix, qui est le pilier de la justice transitionnelle. Cette juridiction autonome a en effet la responsabilité d'apporter des garanties aussi bien aux victimes qu'aux participants au conflit, dans le cadre d'un système intégral de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition. Ce choix ambitieux des signataires de l'Accord, qui a valeur pionnière et qui pourrait éventuellement être transposé ou adapté à d'autres conflits, nécessite de laisser les magistrats mener leur travail d'instruction en toute indépendance et, surtout, implique de ne pas altérer les règles de fonctionnement de cette juridiction.

La France a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de rappeler son attachement à ce pilier de la justice transitionnelle. Je crois qu'il est important de souligner que les nouvelles autorités colombiennes, qui ont affiché leur détermination à maintenir la Colombie en paix et dans la prospérité, continuent à préserver l'indépendance de la Juridiction spéciale pour la paix et à tout mettre en œuvre pour renforcer le système de justice, de vérité, de réparation et de non-répétition.

Le deuxième point sur lequel je souhaite revenir a déjà été soulevé lors de nos précédentes séances, mais reste toujours d'actualité : il s'agit de la dégradation de la situation sécuritaire dans les anciennes zones de conflit. Cette insécurité touche les anciens combattants des FARC-EP, devenus la cible de groupes criminels à la recherche d'une zone d'influence plus étendue. Elle affecte également des leaders sociaux, des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que des militants engagés dans la substitution des cultures de coca. Les assassinats dont ils sont les victimes méritent d'être condamnés avec la plus grande fermeté. Une amélioration de la situation sécuritaire dans les anciennes zones contrôlées par les FARC-EP représente un défi majeur que le nouveau Gouvernement colombien devra relever pour récolter les

dividendes de la paix. Bien que des mesures aient été prises, la France encourage les autorités colombiennes à redoubler d'efforts afin, notamment, de déployer des services publics dans ces territoires, et ainsi consolider la paix sur le long terme. Nous saluons à ce titre le Pacte pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, qui a été adopté le 23 août dernier.

Enfin, et ce sera mon troisième point, une mise en œuvre réussie de l'Accord de paix dépendra des succès enregistrés en matière de réintégration économique. Trop de projets lancés par des anciens combattants et générateurs de revenus n'ont pu aboutir faute de soutiens. Il est désormais crucial de mobiliser tous les services compétents de l'État en vue de donner aux anciens combattants l'opportunité de contribuer au développement économique de leur pays. Parmi les clefs du développement et de la réintégration, nous ne saurions trop insister sur l'accès à la terre. Des progrès dans ce domaine sont particulièrement attendus à la suite des engagements pris par l'État colombien car ce seront ces terres qui tourneront définitivement la page de 50 ans de conflit et seront aussi la preuve de l'engagement des anciens combattants de mettre en valeur leur pays.

Le peuple colombien et son nouveau Gouvernement, représenté aujourd'hui par le Ministre des relations extérieures, peuvent compter sur le soutien entier et fraternel de la France dans cette période de consolidation d'une paix historique.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé aujourd'hui et du travail très précieux dont il s'acquitte. Nous continuons d'appuyer avec force la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je tiens aussi à saluer la présence du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García. Nous lui sommes très reconnaissants de son engagement à l'effort de paix, et nous connaissons son attachement personnel à cette question, compte tenu de sa très longue expérience, notamment en sa qualité d'ancien Haut-Commissaire pour la paix.

L'Accord de paix colombien résulte d'un processus historique, dont l'objectif était de mettre fin à plus de 50 années de conflit et de violence. La Colombie a prouvé que le leadership, le dialogue et la diplomatie peuvent permettre de mettre un terme aux conflits même les plus difficiles. À une époque où les

conflits sont trop nombreux à s'enraciner, la Colombie est une grande source d'inspiration pour le monde. Elle offre également un exemple clair de la manière dont un Conseil de sécurité uni peut contribuer à la paix.

Le Président Duque Márquez et les dirigeants de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) méritent d'être félicités pour leur volonté politique soutenue et leur dévouement au processus de paix. Leur détermination à mettre en œuvre l'Accord de paix offre la possibilité d'instaurer la paix, le développement socioéconomique, la sécurité et l'état de droit dans toutes les régions de la Colombie. Même si le pays est irréversiblement engagé sur une trajectoire de paix, de nombreux problèmes persistent. Comme souvent à l'issue d'un conflit complexe et prolongé, il fallait s'y attendre. Il est maintenant crucial que toutes les parties maintiennent leur engagement. Pour éliminer les causes profondes qui ont alimenté le conflit et la violence durant tant d'années, les questions en suspens doivent être réglées. À cet égard, nous nous félicitons que la nomination des membres de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix ait été une des premières mesures prises par le nouveau Gouvernement. La Commission est indubitablement l'enceinte appropriée pour mener de l'avant ces discussions.

Après un conflit, comme vient de le souligner Jean Arnault, il est souvent difficile de trouver le bon équilibre entre la paix et la justice. Dans le même temps, c'est une question d'une importance capitale pour pérenniser la paix. La Juridiction spéciale pour la paix, dont l'objectif est de garantir la vérité, la justice, les réparations et la non-répétition, est une composante essentielle de l'Accord. Son indépendance et son autonomie doivent être pleinement respectées. La coopération entre toutes les parties reste indispensable pour avancer dans la mise en œuvre de cet aspect central de l'Accord.

La transformation des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) en un parti politique est un élément fondamental du processus de paix. Pour que l'Accord reste crédible, il est primordial de garantir une protection efficace et suffisante. C'est également important si l'on veut que l'Accord serve de modèle à d'autres efforts, notamment le processus en cours avec l'Armée de libération nationale (ELN). Les meurtres de défenseurs des droits de l'homme, de responsables locaux, de membres des FARC-EP et de leurs familles se poursuivent au même rythme. C'est un motif de profonde inquiétude qui met

en exergue la nécessité pour l'État de combler le vide de pouvoir et de préserver l'état de droit. Nous accueillons donc avec satisfaction le pacte pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, adopté le 23 août.

Rétablir la sécurité et l'état de droit et stimuler le développement dans les zones touchées par le conflit est essentiel. Nous saluons l'accent mis par le Président Duque Márquez sur une action étroitement coordonnée et mieux ciblée de la part des organismes étatiques. Une présence renforcée des autorités civiles et des organismes qui fournissent des services aux communautés doit s'accompagner d'efforts pour améliorer la sécurité dans les zones touchées par le conflit. Les ressources nécessaires doivent être mobilisées pour que les institutions colombiennes s'implantent dans tout le pays, mais aussi pour mobiliser la société civile, les communautés et le secteur privé. La communauté internationale doit fournir tout l'appui possible à cette entreprise.

Nous soulignons une fois de plus l'importance d'une réintégration politique, juridique et socioéconomique totale des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Cela suppose notamment de mettre en œuvre des projets productifs et de régler la question clef de l'accès à la terre. Nous saluons le ferme engagement du Président Duque Márquez en faveur d'une réintégration plus efficace.

S'agissant de l'ELN, nous nous félicitons de la poursuite des contacts directs entre ses membres et le Gouvernement. En tant que membre du Grupo de Países de Apoyo, Acompañamiento y Cooperación a la Mesa de Conversaciones (Groupe des pays pour l'appui, l'accompagnement et la coopération à la table des pourparlers), la Suède contribuera à ce processus dans toute la mesure possible.

Nous saluons la volonté de la Vice-Présidente, Marta Lucía Ramírez, de maintenir le dialogue avec les groupes de femmes. La mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord de paix relatives aux questions d'égalité des sexes reste capitale pour instaurer une paix durable. Nous espérons également que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie deviendra un modèle de pratiques optimales en ce qui concerne les jeunes et la mise en œuvre de la résolution 2419 (2018), que nous suivons avec un grand intérêt.

Pour conclure, la Colombie a considérablement avancé dans la voie de la paix. Il est aujourd'hui vital

qu'elle maintienne le cap et que toutes les parties continuent de jouer leur rôle. L'appui indéfectible de la communauté internationale, notamment le Conseil, reste essentiel. Nous devons veiller collectivement à ce que cette occasion historique apporte la paix et la prospérité à tous les Colombiens et à ce que la Colombie continue d'être une source d'inspiration dans le monde.

**M. Tomysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à m'associer à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre colombien des relations extérieures, au Conseil de sécurité. Me déléguation remercie également le Représentant spécial, Jean Arnault, de son exposé instructif et nécessaire.

Le Kazakhstan se félicite de la prorogation à l'unanimité du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie jusqu'au 25 septembre 2019. Nous saluons le travail acharné de la Mission sur le terrain et renouvelons notre plein appui aux efforts qu'elle a consentis pour que l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable soit conclu et que s'instaurent une paix et une réconciliation durables en Colombie.

Nous saluons la volonté du Gouvernement colombien de mettre en œuvre l'Accord de paix pour ramener la stabilité et la sécurité dans le pays. La nomination par le Président Iván Duque Márquez de hauts responsables colombiens pour revitaliser la participation du Gouvernement à la commission tripartite qui supervise le processus de paix avec les membres démobilisés des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) montre que le Gouvernement tient véritablement à mettre en œuvre l'Accord de paix. Dans ce contexte, nous saluons tout particulièrement l'adoption, le 23 août, d'un pacte en sept points entre tous les partenaires pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme.

Néanmoins, nous reconnaissons qu'aucun processus de paix n'est facile à mettre en œuvre du premier coup. Pour réussir, le ferme engagement et la participation de toutes les parties prenantes sont nécessaires. À l'évidence, le processus de paix colombien ne fait pas exception et n'échappe pas à la règle. Nous sommes conscients des obstacles que représente la menace des groupes dissidents et paramilitaires qui veulent prendre le contrôle des territoires anciennement contrôlés par les FARC-EP.

Nous sommes par ailleurs profondément préoccupés par la violence dont continuent de faire l'objet les figures de la société civile, les membres de comités d'action locaux et les défenseurs des droits de l'homme. En outre, la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent actuellement les ex-combattants des FARC-EP et les membres de leurs familles, en termes de sécurité et de réintégration socioéconomique, pourrait compromettre leur réincorporation au sein de la société. Cependant, nous sommes fermement convaincus qu'en dépit des revers et des obstacles, la volonté inébranlable du nouveau Gouvernement colombien de lutter contre la corruption et de garantir une réintégration socioéconomique et politique plus efficace des anciens rebelles des FARC-EP dans la société donnera des résultats positifs.

D'autre part, l'application d'approches et de stratégies novatrices, l'adoption de mesures de confiance, le renforcement de la confiance, les mesures concrètes de désarmement et de non-prolifération, la lutte contre le fléau du terrorisme, la promotion de l'état de droit, la mise en place des conditions permettant à la sécurité de stimuler le développement, notamment au niveau régional, l'appui aux politiques de remplacement des cultures et à la réforme rurale, ainsi que la fourniture de garanties de sécurité aux groupes vulnérables, permettront de conforter les progrès accomplis à ce jour. Nous sommes certains que cela créera des conditions propices à la réussite du processus de paix. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties concernées à honorer leurs obligations et à travailler dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité. Nous exhortons la communauté internationale à se tenir prête à soutenir la Colombie dans la réalisation de son objectif prioritaire, à savoir la paix et la concorde pour tous les Colombiens. Nous espérons également un cessez-le-feu bilatéral irrévocable avec l'Armée de libération nationale, qui mettrait un terme définitif à des décennies de conflit armé.

Enfin, le Kazakhstan promet de faire de son mieux dans le contexte des efforts multilatéraux déployés pour instaurer paix et progrès en Colombie.

**Mme Wroniecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Jean Arnault de son exposé très détaillé et instructif ainsi que le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/874). Je souhaite une chaleureuse bienvenue à

S. E. M. Carlos Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

Nous sommes satisfaits des premières mesures prometteuses prises par le Gouvernement, comme en témoigne la reprise des travaux de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix et du Conseil national de réintégration. Il est réjouissant de constater que le nouveau Gouvernement s'acquitte de la responsabilité qui lui incombe de mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, en ce qui concerne les garanties de sécurité et la réintégration. D'autre part, nous saluons l'engagement pris par la Vice-Présidente, Marta Lucía Ramírez, de maintenir le dialogue avec les groupes de femmes. Il est absolument primordial de veiller à la mise en œuvre effective des dispositions de l'Accord de paix relatives à l'égalité des sexes, dans le contexte des garanties de sécurité et de la réintégration.

Nous convenons nous aussi que, même si le processus de paix n'est pas sans se heurter à de sérieux défis et a suscité dès le départ la controverse politique, la prise de conscience de l'importance que revêt l'Accord de paix pour l'avenir du pays a gagné du terrain. Nous espérons que les institutions colombiennes continueront d'œuvrer à la réalisation des objectifs qui sont au cœur de l'Accord de paix : la sécurité, le développement et l'état de droit dans les zones touchées par le conflit; un système efficace de vérité, de justice et de réparation pour les victimes; et les engagements fondamentaux pris par ceux qui ont déposé leurs armes.

Nous tenons à exprimer nos préoccupations face à la persistance de l'insécurité et de la violence dans certaines zones touchées par le conflit, notamment l'assassinat de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme. Nous nous félicitons de la signature, le 23 août, du Pacte en faveur de la vie et de la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme et nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre rapide et sans exclusive.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'une réintégration complète politique, juridique et socioéconomique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Nous sommes préoccupés par le rythme actuel du processus de réintégration – notamment sur le plan économique – ainsi que par les assassinats d'anciens membres des FARC-EP. Il faut offrir des garanties juridiques et de sécurité aux anciens membres

des FARC-EP afin de renforcer leur confiance dans le processus de paix. Nous continuons d'appuyer les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix et d'autres processus de justice transitionnelle qui jouent un rôle essentiel pour protéger les droits des victimes et de façon générale, pour assurer le succès du processus de paix.

La réintégration politique demeure l'un des aspects les plus prometteurs et l'un des exemples de réussite de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Les représentants du parti politique la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) jouent un rôle important au sein du nouveau Congrès, mais 2 des 10 sièges demeurent vacants. Nous espérons que la question de l'attribution des sièges restants sera bientôt réglée par les institutions compétentes. De même, nous espérons que la Chambre de révision de la Juridiction spéciale pour la paix pourra procéder à un examen indépendant de la situation de Jesús Santrich, qui continue de diviser l'opinion politique, en particulier les anciens membres des FARC-EP.

Nous prenons note de l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement pour qu'il mobilise les ressources nécessaires à des investissements essentiels. Nous appelons également la communauté internationale à poursuivre ses efforts en matière de coopération pour appuyer et encourager la mise en œuvre effective de l'Accord de paix.

Malheureusement, la culture de la coca à grande échelle demeure l'un des obstacles à la réalisation de cet objectif. Il existe un lien indéniable entre le trafic de drogues et l'insécurité généralisée qui sévit dans certaines régions situées à proximité des itinéraires stratégiques du trafic de drogues. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/874), si on ne s'attaque pas efficacement à ce problème, il continuera d'être une source de violence et une menace pour le processus de paix. À cet égard, nous voudrions attirer de nouveau l'attention sur le rôle du Service de la lutte antimines de l'ONU en Colombie et sur les autres efforts visant à mettre fin aux souffrances des populations découlant des mines terrestres et des restes explosifs de guerre qui sont quasi omniprésents.

Nous tenons à exprimer notre plein appui au processus de paix en Colombie. Nous ne devons pas oublier que le processus de paix en Colombie continue d'être une source d'inspiration pour les efforts déployés dans de nombreuses régions du monde pour mettre fin aux conflits et consolider la paix. La demande faite tout récemment par le Gouvernement colombien et le parti FARC de renouveler le mandat de la Mission témoigne

de leur détermination à mener à bien ce processus et de leur conviction que la Mission peut apporter une contribution à cette fin.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre appui et nos remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, et à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour leur travail.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé important et détaillé d'aujourd'hui. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Ministre des relations extérieures Trujillo García et aux autres invités colombiens.

Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui grâce à l'accord de paix historique qui a mis fin à un demi-siècle de combats en Colombie. Les États-Unis se félicitent de la décision prise à l'unanimité, le mois dernier, de proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, nous appuyons avec enthousiasme la paix en Colombie, mais le succès du processus de paix est tributaire des progrès qui doivent être réalisés dans d'autres domaines. Cela étant dit, nous sommes convaincus qu'il s'agit véritablement d'une période de renaissance pour la Colombie. Le Président Duque Márquez l'a dit avec éloquence lorsqu'il s'est présenté à l'Assemblée générale il y a quelques semaines (A/73/PV.8) comme faisant partie d'une nouvelle génération de Colombiens déterminés à unir leur pays autour d'objectifs communs.

Le succès continu du processus de paix en Colombie est lié à la réalisation de ces objectifs. L'un des objectifs mentionnés par le Président est la croissance économique et sociale fondée sur des institutions démocratiques – et en effet, le Gouvernement colombien est en train d'étendre la gouvernance, la justice et les possibilités économiques à l'ensemble du pays. Il est en train de mettre en place des infrastructures de sécurité et des services publics dans les régions rurales les plus touchées par la guerre fournit. Ce travail est essentiel au processus de paix.

Garantir la justice sur un pied d'égalité en Colombie, c'est amener les auteurs de crimes graves commis pendant les années de conflit armé à répondre de leurs actes. Cela signifie également qu'il faut faire davantage pour enquêter sur les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et engager des poursuites judiciaires contre leurs auteurs. Nous sommes

encouragés par les efforts qui ont été déjà déployés par le Président Duque Márquez pour protéger les figures de la société civile et les autres personnes vulnérables en Colombie aujourd'hui. Réduire au silence ces voix importantes, au sens littéral, sape le processus de paix. Un autre objectif dont dépendra le succès du processus de paix en Colombie est l'intensification des efforts de lutte contre le trafic de drogue et contre la criminalité et la corruption qui en découlent. Le bilan est positif jusqu'à présent, mais il reste encore à faire.

Lorsque le Président Trump a lancé un appel mondial à l'action contre le problème mondial de la drogue lors d'une réunion tenue pendant la semaine de haut niveau, la Colombie a été l'un des premiers pays à répondre à cet appel. Nos amis colombiens sont à nos côtés dans le combat que nous menons contre l'épidémie de toxicomanie qui nous touche tous et nous sommes conscients qu'il s'agit d'un combat extrêmement difficile. Les États-Unis s'emploient à réduire la demande de drogues illicites. La Colombie travaille d'arrache-pied pour réduire l'offre, mais il faut faire davantage. La production de cocaïne a augmenté l'an dernier. Nous devons inverser cette tendance si nous voulons atteindre notre objectif commun de réduire de moitié la culture de coca et la production de cocaïne en Colombie d'ici à la fin de 2023.

Enfin, l'avenir du processus de paix en Colombie dépend de la capacité de ce pays à gérer l'afflux massif de Vénézuéliens désespérés. Dans son allocution devant l'Assemblée générale, le Président Duque Márquez a déclaré que cette crise était une question d'autodétermination pour le peuple vénézuélien (A/73/PV.8). Nous sommes tout à fait d'accord. À cause du régime de Maduro, les Vénézuéliens ont perdu le contrôle de leur vie et de leur avenir. Le peuple et les Gouvernements colombiens ont fait preuve d'une grande générosité à l'égard de quelque 1 million de Vénézuéliens qui sont venus dans leur pays en quête de nourriture, de médicaments et d'abri. Les États-Unis ont fourni une aide humanitaire de près de 55 millions de dollars. Toutefois, les peuples vénézuélien et colombien ne seront véritablement soulagés qu'après la fin du régime de Maduro. Ce jour n'a que trop tardé.

Les États-Unis soutiennent le Président Duque Márquez et tous les Colombiens dans les efforts qu'ils déploient pour bâtir un avenir plus pacifique. La Colombie est devenue un partenaire démocratique fort des États-Unis, un partenaire dans l'édification d'une région des Amériques plus libre et plus démocratique.

Nous sommes ravis d'assister à la naissance d'une nouvelle Colombie et nous sommes résolus à l'aider à bâtir un avenir pacifique et prospère.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé détaillé et des efforts inlassables qu'il déploie, aux côtés de son équipe, en faveur de la paix. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Carlos Holmes Trujillo García, ainsi qu'au Haut-Conseiller chargé de la situation au lendemain du conflit, M. Emilio José Archila.

La présence du Ministre parmi nous témoigne du partenariat continu entre la Colombie et l'ONU en faveur d'une paix durable. Le Royaume des Pays-Bas se compose de quatre pays autonomes, dont Aruba et Curaçao, qui sont des voisins maritimes proches de la Colombie. Il existe des liens étroits d'amitié entre nos peuples et notre Premier Ministre, Mark Rutte, se réjouit à la perspective de sa visite en Colombie en novembre, en compagnie de délégations de haut niveau d'Aruba et de Curaçao. Je voudrais assurer M. Trujillo García de l'attachement indéfectible du Royaume des Pays-Bas à la paix en Colombie, que nous appuyons sur les plans politique et financier.

Le débat d'aujourd'hui intervient peu de temps après le renouvellement du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. La demande faite conjointement par le Gouvernement colombien et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) de proroger son mandat confirme leur attachement soutenu à l'Accord de paix et à une paix durable. La mise en œuvre de l'Accord de paix final demeure un défi. Ce processus ne pourra aboutir que grâce à l'attention et à l'engagement sans faille du Gouvernement colombien et des autres parties concernées. Dans cette optique, je voudrais aborder trois points aujourd'hui : premièrement, l'importance d'une approche inclusive; deuxièmement, la réintégration socioéconomique et juridique; et troisièmement, la situation en matière de sécurité.

Mon premier point concerne la nécessité d'une approche inclusive. Dans son discours d'investiture, le Président Duque Márquez a exprimé l'intention de son administration de rapprocher les Colombiens, de chercher un consensus et de surmonter la polarisation. Nous saluons son engagement pris en faveur de l'ouverture. Nous appelons le Gouvernement colombien à collaborer avec la société civile et à favoriser l'appropriation

du processus de paix et son caractère inclusif, y compris pour les femmes et les jeunes. L'inclusion est particulièrement importante pour les groupes marginalisés et vulnérables, comme les communautés autochtones et afro-colombiennes ainsi que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Nous nous félicitons de la reprise des travaux de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix et du Conseil national de réintégration. Nous nous félicitons également de la réunion organisée par le Président Duque Márquez avec des représentants des communautés autochtones et de son engagement à promouvoir le développement autochtone. Nous apprécions également les efforts de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, des autorités colombiennes et des organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre les dispositions pertinentes de l'Accord de paix relatives à l'égalité des sexes. Nous soulignons la nécessité de continuer à accorder la priorité à la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La participation des jeunes est tout aussi importante. Le projet de l'organisation BogotArt, dirigée par des jeunes, intitulé « Lettres pour la réconciliation », promeut l'échange de lettres entre des étudiants et des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP). Cet important projet a reçu le Prix jeunesse Carnegie pour la paix à La Haye le mois dernier. Ce projet montre que la paix en Colombie est beaucoup plus qu'un accord signé entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP. Il s'agit également d'un processus de réconciliation entre toutes les composantes de la société civile.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir la nécessité d'une réintégration socioéconomique et juridique. La réintégration des FARC-EP représente un pilier de l'Accord de paix. Stimuler les activités rémunératrices et assurer la prestation de services sociaux peuvent aider à s'attaquer aux causes profondes des conflits, à promouvoir l'autonomie et à maintenir la paix. Nous appelons donc le Gouvernement et les FARC-EP à concevoir et à mettre en œuvre rapidement une stratégie globale de réintégration. Les dispositions en matière de justice transitionnelle sont un autre pilier de l'Accord de paix. Nous soulignons l'importance cruciale de l'indépendance et de l'efficacité de la Juridiction spéciale pour la paix. C'est une institution essentielle pour garantir les droits des victimes et s'assurer de l'application d'une justice transitionnelle.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir la situation en matière de sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par la forte insécurité qui persiste dans les zones les plus touchées par le conflit. Le rétablissement complet de l'autorité de l'État, avec la présence d'institutions militaires et civiles, doit être considéré comme une priorité pour remédier à cette situation. La violence à l'égard des ex-combattants des FARC-EP frappe au cœur de l'Accord de paix. Selon nous, le Gouvernement doit impérativement respecter ses garanties de sécurité. La poursuite et l'augmentation du nombre d'assassinats de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme restent alarmantes. M. Arnault a évoqué cette situation dans son exposé, et nous le remercions pour la clarté de sa déclaration. Il est inacceptable que les Colombiens qui ont le courage de défendre leurs droits doivent payer le prix fort. Je souligne à cet égard la déclaration de notre collègue suédois. Nous nous félicitons de l'adoption du pacte pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt son suivi urgent afin de garantir l'efficacité de la prévention et de la protection, ainsi que la poursuite des auteurs de ces assassinats. Nous encourageons le Gouvernement et l'Armée de libération nationale à continuer d'évaluer les possibilités de négociations de paix et à maintenir une ligne de communication ouverte. Le Royaume des Pays-Bas est prêt à soutenir ce processus.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

Pour conclure, j'aimerais souligner que la signature de l'Accord de paix est un succès historique et sert d'inspiration à travers le monde. La Colombie doit désormais tout faire pour s'assurer que la paix devienne irréversible, parce que la paix ne se résume pas à un simple accord. La paix doit être inclusive, basée sur l'adhésion de la société civile et le respect des droits de l'homme. La paix repose sur des institutions publiques efficaces qui garantissent la sécurité, l'état de droit et le développement. La paix attire les investissements et incite à l'affectation de ressources publiques. Et la paix exige un engagement durable en faveur de la promesse d'une réconciliation et d'un avenir plus sûr, avec la participation de toutes les couches de la population colombienne. En tant que voisin de la Colombie, le Royaume des Pays-Bas est prêt à poursuivre son appui de l'Accord de paix et sa mise en œuvre effective.

**M<sup>me</sup> Edjang Mangue** (Guinée équatoriale)  
*(parle en espagnol)* : Je voudrais tout d'abord féliciter

la délégation bolivienne pour sa remarquable présidence du Conseil de sécurité. Nous exprimons aussi nos félicitations à M. Arnault et son équipe pour leur exposé. Nous saluons la présence de S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García et son équipe, et nous les remercions de s'être joints à nous aujourd'hui.

Le climat qui a prédominé dans les principaux événements politiques survenus cette année en Colombie, tels que les dernières élections législatives et l'élection présidentielle de juin dernier, est encourageant et suscite la confiance de la communauté internationale dans le processus de paix en Colombie. C'est là un signe de la volonté du peuple et des parties impliquées dans ce processus, mais aussi de l'action importante de l'Organisation des Nations Unies. La Guinée équatoriale réaffirme son appui au Gouvernement du Président Duque Márquez et espère que ce gouvernement s'emploiera à imprimer une dynamique à ce processus de paix, dont dépend l'avenir de millions de Colombiens. À cet égard, nous nous félicitons des récentes nominations à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord de paix, à la Commission nationale des garanties de sécurité et au Conseil national de réintégration, en raison de leur importance pour l'Accord de paix. Nous saluons également les récentes déclarations du Président Duque Márquez, dans lesquelles il souligne son ferme appui à la réintégration et à une participation renforcée des ex-combattants au processus de paix, ainsi que l'adoption du pacte pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme en réponse à la poursuite des assassinats de responsables locaux dans les zones de conflit.

Néanmoins, nous exprimons notre préoccupation face aux actions qui tendent à entraver les efforts constamment progressifs des parties impliquées dans ce processus, ainsi que face aux départs de plusieurs ex-combattants des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, dans la région du sud-est. Les entités locales compétentes devraient étudier et analyser en profondeur les inquiétudes qui sont à l'origine de ces actions et envisager une solution rapide, compte tenu du fait que ces départs inappropriés et continus pourraient ouvrir une brèche qui nuirait à l'Accord de paix.

Nous nous félicitons de l'examen des premières affaires par la Juridiction spéciale pour la paix. Le libre fonctionnement de cet organe est nécessaire pour que le principe de responsabilité soit appliqué, en particulier pour les crimes du passé. Les enlèvements et les actes de violence qui touchent les communautés

afro-colombiennes et autochtones, y compris les exécutions extrajudiciaires, doivent être dûment examinés. À cet égard, nous saluons le geste de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), qui, en août 2017, ont remis des actifs pour servir de réparation aux victimes. Nous saluons également le fait que ce processus judiciaire bénéficie de la collaboration de divers acteurs étatiques et non étatiques.

D'après le rapport du Secrétaire général (S/2018/874), les économies illicites, notamment le trafic de drogues et l'exploitation minière, sont une source continue de violence en Colombie et constituent une menace pour le processus de paix. Selon les données fournies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), on estime que plus de 77 000 familles ont signé des accords de substitution volontaire dans le cadre du Programme national complet de substitution des cultures illicites. Grâce à ces accords, plusieurs milliers d'hectares de coca ont été détruits. Nous espérons que le Gouvernement encouragera ce type de programmes de motivation à l'intention des familles et des autres personnes qui participent à cette initiative.

Il est regrettable que le sixième cycle de pourparlers entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale (ELN) n'ait pu aboutir à des accords définitifs. Afin de garantir un processus de paix global et sûr en Colombie, l'inclusion de l'ELN est importante. À cet égard, nous invitons les parties à s'employer à faciliter les conditions qui conduiront à la prochaine série de pourparlers et à tenir compte des points déjà convenus.

Comme nous l'avons dit lors de la séance du 26 juillet (voir S/PV.8319), le principal garant de l'unité nationale et de l'équilibre des institutions de l'État en vertu des attributs que leur confère la loi est le Gouvernement, lequel doit assurer que les besoins du peuple seront satisfaits pour atténuer les éventuelles divisions et relever les défis auxquels le pays est confronté.

Avant de terminer, je voudrais exprimer la volonté de la Guinée équatoriale d'œuvrer en faveur du processus de paix en Colombie et saluer l'excellent travail que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie accomplit pour encourager et renforcer ce processus en faveur du peuple colombien.

**M. Almunayekh** (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Carlos Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la Colombie, et nous remercions M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification

des Nations Unies en Colombie, de son exposé complet et très important sur les réalisations et les défis auxquels est confronté le processus de paix colombien. Nous saluons aussi les mesures prises par le Gouvernement, sous la présidence de M. Iván Duque Márquez, pour poursuivre la mise en œuvre du processus de paix en Colombie. Nous attendons avec intérêt le plan de développement, qui sera présenté par le Président en novembre. Dans ma déclaration, je me concentrerai sur trois questions clés.

Tout d'abord, je parlerai de la réinsertion socioéconomique. La réintégration économique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) reste encore à faire, ce qui a des répercussions négatives. Les anciens dirigeants des FARC-EP ont été poussés à abandonner le processus de réintégration en raison des risques que ce processus fait peser sur leur sécurité personnelle et leur statut juridique. Toutefois, nous saluons les efforts inlassables déployés par le Gouvernement colombien pour évaluer et adopter une approche intégrée spéciale visant à promouvoir la réintégration. Nous apprécions le rôle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie à cet égard et son travail avec le Coordonnateur résident, le Haut-Commissaire pour la paix et les dirigeants de la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC) pour soumettre une proposition conjointe au Fonds pour la consolidation de la paix sur la réintégration et la réconciliation socioéconomiques.

Deuxièmement, s'agissant de la situation en matière de sécurité, nous sommes préoccupés par les menaces, les hostilités et la violence qui continuent de viser les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits humains et les dirigeants autochtones. Nous nous félicitons du pacte pour la vie et la protection des dirigeants sociaux et des défenseurs des droits de l'homme, adopté par le Gouvernement colombien, et de l'élaboration de directives sur la politique à adopter, qui offrira des garanties de sécurité aux communautés locales, aux défenseurs des droits de l'homme et aux dirigeants sociaux.

Troisièmement, nous nous félicitons des efforts déployés actuellement par la Mission, dirigée par M. Arnault, en coopération avec les autorités locales, régionales et nationales, les organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté internationale. Nous nous félicitons également du rôle positif que joue la Mission en communiquant avec les groupes de femmes et en encourageant le dialogue avec eux, et en adoptant une stratégie visant à mettre en œuvre les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) sur la jeunesse,

la paix et la sécurité, l'accent étant mis sur le rôle des jeunes dans la réinsertion et les garanties de sécurité. Cela permettra de les protéger pendant et après les conflits et de garantir leur participation aux processus de paix, ce qui contribuera grandement à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous apprécions la coopération actuelle entre le Gouvernement colombien et la FARC, laquelle ressort clairement de la demande présentée au Conseil de sécurité de renouveler le mandat de la Mission et de l'adoption par le Conseil de la résolution 2435 (2018). Cela montre que les deux parties à l'Accord de paix final croient en cet accord et en l'importance de notre appui.

Enfin, nous réaffirmons notre appui au Gouvernement colombien et à l'Accord de paix, qui a mis fin à un conflit prolongé et ouvert la voie à une paix durable et viable. Nous encourageons le Gouvernement colombien et la FARC à remettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu et à parvenir à un accord qui réponde aux aspirations du peuple colombien et mette fin à l'instabilité actuelle, qui dure depuis des années en Colombie.

**M. Zhang Dianbin** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, et je salue la présence du Ministre des relations extérieures Trujillo García à la présente séance. Je voudrais également remercier le Représentant spécial M. Arnault de son exposé.

Les élections présidentielle et législatives en Colombie se sont récemment déroulées sans heurts et le processus de paix a enregistré des résultats positifs. La Chine apprécie les efforts déployés par l'ancien Président Santos, le Gouvernement colombien et les autres parties concernées. Je voudrais également saluer le fait que depuis la prise de fonctions du Président Duque Márquez, le Gouvernement colombien s'est employé à évaluer dans son ensemble la situation dans le pays et à formuler une nouvelle politique nationale de développement et s'est attaché à appliquer l'Accord de paix final, afin de continuer à promouvoir le processus de paix en Colombie. C'est un moyen d'instaurer la paix et le développement en Colombie. Ceci est également très important pour le maintien de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région. Pour la phase suivante, la Colombie doit encore appliquer intégralement l'Accord de paix et assurer la réintégration des ex-combattants dans la société, notamment dans les sphères politique et économique. Par ailleurs, la Colombie est toujours confrontée à des problèmes de sécurité, tels que la criminalité organisée et le trafic de drogues. Le

développement social et économique reste une tâche ardue et de longue haleine.

Dans ce contexte, la Chine espère que toutes les parties en Colombie consolideront davantage le consensus sur le maintien de la sécurité et de la stabilité de l'État, le développement, la ferme promotion du processus de paix et le règlement des différends par le dialogue et la négociation. L'état actuel du processus de paix colombien n'a pas été facile à réaliser, et c'est un exemple de la coopération du Conseil de sécurité pour traiter de la question des points névralgiques régionaux. Le Conseil de sécurité doit collaborer avec la communauté internationale, continuer à renforcer son appui à la Colombie, respecter le leadership du Gouvernement et du peuple colombiens et fournir une assistance constructive à la Colombie dans son processus de paix.

La Chine remercie le Représentant spécial M. Arnault et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour leur contribution à la promotion du processus de paix en Colombie l'année dernière. Nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 2435 (2018), qui a renouvelé le mandat de la Mission pour un an. Nous espérons que la Mission renforcera encore la communication avec le Gouvernement colombien et les parties concernées, œuvrera à la réinsertion des ex-combattants et garantira la sécurité des zones touchées par le conflit, favorisera la confiance mutuelle de toutes les parties en Colombie et mettra en œuvre l'accord de paix.

La Chine souhaite travailler avec tous les autres membres du Conseil pour appuyer la Mission de vérification dans l'exécution de son mandat, faire progresser le processus de paix en Colombie et apporter sa contribution à la réalisation rapide de la paix et de la stabilité globales en Colombie.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la tenue de cette séance consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les derniers développements de la situation en Colombie ainsi que sur les activités de la Mission de vérification des Nations Unies dans ce pays (S/2018/874). Ma délégation adresse ses chaleureuses salutations au Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, dont la présence traduit l'importance que les autorités colombiennes attachent au processus de paix en cours dans leur pays. Elle remercie également M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies pour la qualité de son exposé.

Le présent rapport appelle de la part de ma délégation des observations sur les points suivants : les récentes avancées enregistrées dans la mise en œuvre du processus de paix, les difficultés rencontrées et les perspectives. S'agissant des récentes avancées, la Côte d'Ivoire voudrait se féliciter de la détermination des autorités colombiennes à maintenir la coopération avec la Mission de vérification des Nations Unies, en vue de parvenir à une paix juste et durable. À cet égard, elle prend note avec satisfaction de la lettre que les autorités colombiennes, en accord avec la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), ont adressée au Conseil de sécurité en vue de solliciter l'extension du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies qui devait s'achever le 26 septembre dernier.

Elle salue également les diverses initiatives prises par le Président Iván Duque Márquez, dès son accession à la magistrature suprême de la Colombie, en vue d'impulser une nouvelle dynamique au processus de paix. Il s'agit des nominations au sein des commissions établies en vertu de l'Accord de paix; de l'adoption d'un pacte pour la vie et la protection des membres de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme; et du renforcement du dialogue social.

Mon pays se réjouit de l'engagement de toutes les institutions colombiennes apporter des réponses adéquates aux questions clefs qui touchent à la sécurité, à la promotion des droits de l'homme dans les zones touchées par les conflits, au système de vérité, de justice et de réparation. Il se félicite à cet égard des ajustements et clarifications apportés par la Cour Constitutionnelle aux dispositions pertinentes de l'Accord de paix à l'occasion de l'examen de leur conformité avec la Constitution. Mon pays salue en outre la tenue des premières assises de la Juridiction spéciale pour la paix ainsi que l'organisation, à l'initiative de plusieurs partis politiques avec l'appui du Président Iván Duque Márquez, d'un référendum sur les propositions visant combattre la corruption et à promouvoir la transparence.

Concernant les difficultés auxquelles le processus de paix est confronté, ma délégation est préoccupée par la persistance de la violence sur l'ensemble du territoire. Elle note avec regret l'insécurité dans les zones abritant les centres de formation et de réinsertion des ex-combattants, obligeant ceux-ci à désertter lesdits centres.

En outre, plusieurs questions urgentes et sensibles nécessitent une attention soutenue dans la mesure où elles constituent des sources de préoccupation pour le Conseil. Il s'agit notamment des retards observés dans la

mise en œuvre du processus de réintégration économique des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée populaire (FARC-EP); de l'expansion des économies illégales; des guerres que se livrent les groupes armés illégaux pour le contrôle de territoires; des questions des droits des victimes et de la question de l'indépendance et de l'autonomie financière de la Juridiction spéciale pour la paix. Ces questions appellent des actions urgentes de la part des autorités colombiennes et de la communauté internationale.

S'agissant des réponses aux difficultés liées au processus de paix, ma délégation exhorte les autorités colombiennes à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'Accord de paix avec les FARC-EP, notamment à travers la prise de mesures en vue de restaurer la confiance. À cet égard, il apparaît impérieux de renforcer la présence de l'État sur l'ensemble des zones de conflit et d'accélérer le processus de réintégration économique par la mise à disposition de ressources financières adéquates. En outre, ma délégation tout en se félicitant des mesures déjà prises dans le domaine de la sécurité, encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour le règlement de cette épineuse question. Elle invite par ailleurs, les nouvelles autorités colombiennes à engager des discussions avec les représentants de l'Armée de libération nationale.

Ma délégation est d'avis que des progrès notables ont été enregistrés. Elle exhorte donc le Conseil de sécurité à soutenir les efforts de paix et de réconciliation du peuple et du Gouvernement colombiens. À cet égard, mon pays réitère son appui à la Mission de vérification et à l'équipe pays des Nations Unies en Colombie, pour leur engagement et le travail accompli. Il se félicite notamment des actions entreprises en matière de consolidation de la paix et des questions connexes. Pour terminer, la Côte d'Ivoire assure les autorités colombiennes de sa disponibilité à œuvrer avec elles au succès du processus de paix et de réconciliation.

**M. Woldegerima** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/874). Nous nous félicitons vivement de la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García. Les engagements pris par le Président Duque Márquez, lors de son investiture, ont sans nul doute envoyé un signal positif à tous ceux qui suivent de près la mise en œuvre

de l'Accord de paix en Colombie. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il s'agit d'engagements réels en faveur d'une intégration plus efficace des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP).

L'adoption d'un pacte en sept points pour la vie et pour la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme est une autre étape importante qui contribuera à relever le principal défi de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous pensons que l'engagement pris par le nouveau gouvernement de garantir le développement, la sécurité et l'état de droit, de manière plus coordonnée et plus ciblée, aux communautés touchées par le conflit est la décision qui consolide les progrès réalisés jusqu'ici.

Nous savons que la Colombie a encore de nombreux problèmes à régler pour concrétiser les termes de l'Accord de paix, et le Conseil doit continuer à fournir tout l'appui nécessaire aux parties colombiennes pour relever ces défis et accélérer la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord. Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport, le départ de plusieurs anciens commandants des FARC-EP des secteurs territoriaux de formation et de réintégration, en particulier dans la région du sud-est, est un signe inquiétant. Il faut donc remédier le plus rapidement possible aux causes à l'origine de ce départ.

Nous sommes également conscients des questions sensibles, notamment les retards dans la réinsertion socioéconomique des ex-combattants des FARC-EP de retour à la vie civile, le problème des économies illicites, la poursuite des assassinats de figures de la société civile et d'anciens membres des FARC, ainsi que d'autres problèmes mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général, qui pourraient rendre difficiles les efforts pour consolider la paix dans le pays.

En ce qui concerne les négociations entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), les informations selon lesquelles les deux parties ont achevé la sixième série de pourparlers sont encourageantes. Si c'est un progrès dont il y a lieu de se féliciter, les parties doivent néanmoins poursuivre leur dialogue constructif en vue de parvenir à un accord de paix permanent. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Arnault, ainsi que le personnel des Nations Unies en Colombie pour tous les efforts qu'ils déploient à l'appui des accords de paix. Nous réitérons également notre gratitude aux pays de la région et aux autres partenaires internationaux qui

continuent d'appuyer et d'accompagner de près la mise en œuvre de ces accords. Enfin, nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui continu à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix en Colombie, et nous nous tenons solidaires aux côtés du peuple et du Gouvernement colombiens dans leur marche vers une paix durable.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné que c'est la première séance à laquelle je participe sous votre présidence, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à vous souhaiter plein succès tout au long du mois d'octobre. Nous saluons la présence dans la salle du Ministre colombien des relations extérieures, M. Carlos Holmes Trujillo García, pour aborder avec nous cet important dossier, et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Jean Arnault, pour son analyse et son exposé très complet.

Le rapport du Secrétaire général présenté aujourd'hui (S/2018/874) reflète de manière objective la situation sur le terrain et nous inspire par conséquent deux sentiments. D'un côté, au cours des 12 mois d'activité de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, il y a eu un certain nombre de changements positifs. Ainsi le mouvement rebelle s'est métamorphosé en un parti politique; des élections législatives et présidentielle ont été organisées et la Juridiction spéciale pour la paix a été mise en place. Il s'agit d'autant d'accomplissements qu'il convient de consolider et d'étendre. Mais d'un autre côté, durant les trois mois écoulés depuis la publication du précédent rapport (S/2018/723), plusieurs évolutions sont intervenues sur place qui suscitent l'inquiétude. Le tout dernier rapport révèle un manque de progrès dans plusieurs domaines importants pour la stabilisation, notamment celui de la sécurité des civils et la mise en œuvre des programmes de réintégration. Il y a encore beaucoup à faire pour créer les conditions qui permettront à la population de bénéficier de revenus stables et légaux. Et la représentativité du Parlement pose également problème. Deux des sièges parlementaires qui avaient été garantis à la Force alternative révolutionnaire du peuple en vertu de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable ne sont toujours pas pourvus.

Il faut également mener d'urgence des enquêtes sur les meurtres et les attaques contre la population civile, qui compte désormais d'anciens rebelles, et les

prévenir. En partie parce que ces problèmes ne sont toujours pas réglés, de nombreux ex-combattants tentent d'assurer leur sécurité en prenant à nouveau les armes. Environ 10 % des combattants qui ont signé l'Accord de paix ont déjà réintégré les rangs des rebelles. À ceux qui pensent que ce chiffre est insignifiant, je ferai remarquer que parmi eux se trouvent cinq anciens membres de haut rang des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), sans compter les commandants des opérations. L'Armée de libération nationale suit également cette situation de très près.

Nous avons déjà dit que la seule chose qui puisse inverser cette tendance, c'est le déploiement d'efforts supplémentaires de la part du Gouvernement pour respecter ses engagements au titre de l'Accord de paix. Nous sommes conscients que le retard pris dans le règlement de cette question est partiellement lié à la période de transition vers une nouvelle administration. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction l'évaluation très positive par le Secrétaire général de l'engagement du nouveau Président colombien, M. Iván Duque Márquez, en faveur de la réintégration socioéconomique, politique et juridique des ex-combattants. C'est l'Accord et son élément central, la Juridiction spéciale pour la paix, qui ont permis au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, dont la propre autorité est investie dans l'instauration de la paix en Colombie, d'appuyer le processus de paix. En conséquence, l'Accord de paix est le seul fondement juridique international pour un règlement, et nous espérons que tous ceux qui l'ont signé maintiendront leur engagement. Nous sommes reconnaissants à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dirigée par M. Arnault, d'avoir surveillé la mise en œuvre de l'Accord, et nous avons appuyé l'adoption, par le Conseil en septembre (voir S/PV.8351), de la résolution 2435 (2018), qui a reconduit le mandat de la Mission pour une année supplémentaire.

Ici, au Conseil de sécurité, nous avons souvent souligné que la normalisation de la situation en Colombie est un exemple de coopération efficace entre l'ONU et un pays hôte. Ce sont le sentiment de responsabilité nationale et la volonté de trouver des solutions politiquement viables dont ont fait preuve les Colombiens qui ont permis d'instaurer la paix dans le pays. Pour notre part, nous continuerons d'aider le peuple et le Gouvernement colombiens à édifier une paix stable et à se développer après le conflit.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

En premier lieu, je salue une nouvelle fois chaleureusement la présence parmi nous de S. E. M. Carlos Holmes Trujillo García, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, ainsi que de M. Emilio Archila, Haut-Conseiller chargé de la situation au lendemain du conflit. Nous saisissons cette occasion pour exprimer l'appui de notre pays à la tâche qui l'attend pour consolider la paix tant désirée en Colombie. Nous voudrions également saluer la présence et l'action de M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général, et le remercier une fois de plus de son attachement à la paix et à notre région.

Avec le début du mandat du nouveau Gouvernement colombien, nous sommes également confrontés à une nouvelle étape du processus de paix, au cours de laquelle l'engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix pour la réintégration effective des ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) dans la vie civile est fondamental pour tout le programme de consolidation de la paix en Colombie.

En près de deux ans, nous sommes parvenus à un cessez-le-feu définitif entre le Gouvernement et les FARC-EP, à un dépôt des armes, à une réduction significative des niveaux de violence, à la formation du nouveau parti politique, à sa participation au processus électoral de cette année et à la prise de ses nouvelles fonctions législatives. Nous devons toujours garder à l'esprit l'ampleur de ce qui a été accompli pour savoir que ce processus est irréversible et pour, bien que les tâches qui nous attendent ne soient pas simples, réaffirmer l'engagement que nous avons tous pris envers le peuple colombien.

Nous sommes encouragés par les déclarations positives faites par le Président Duque Márquez et par les mesures qu'il a prises au cours de ces premiers mois, notamment la nomination des hautes autorités qui composent la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix. Le rôle des institutions colombiennes dans la mise en œuvre de l'Accord est fondamental et nous les encourageons à continuer de travailler dans le cadre de ce processus. De même, la présence du Ministre des relations extérieures, M. Holmes Trujillo García, au Conseil de sécurité aujourd'hui est pour nous un signe clair de la volonté du nouveau Gouvernement de continuer à travailler avec

l'Organisation et avec la communauté internationale pour édifier une paix stable et durable en Colombie.

Mon pays estime que l'Accord de paix est également l'occasion de s'attaquer de manière globale aux problèmes fondamentaux de la Colombie et de chercher à éliminer les différences profondes et historiques entre les zones rurales et les villes, la pauvreté, les inégalités et l'absence de l'État dans les régions touchées par le conflit.

Tous les progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord nous ont permis de tirer d'importantes leçons pour pouvoir affronter les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je vais aborder brièvement les questions qui, de l'avis de mon pays, doivent être traitées de toute urgence. Premièrement, garantir le respect de l'indépendance et de l'autonomie de la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que le droit des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition. De même, il importe au plus haut point de chasser le sentiment d'incertitude et de crainte que les ex-combattants des FARC-EP ressentent à l'égard des garanties juridiques et d'assurer leur accès à la justice transitionnelle.

Deuxièmement, en ce qui concerne les garanties de sécurité, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/874), la concurrence entre les groupes illégaux pour contrôler des territoires et la progression des économies illégales ont permis à la violence de persister dans les zones qui étaient sous contrôle des FARC-EP. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les assassinats de figures de la société civile, d'anciens membres des FARC-EP et de défenseurs des droits de l'homme, et exprimons notre profonde préoccupation à cet égard. Nous croyons qu'il faut étendre la présence de la force publique en dehors des secteurs territoriaux de réintégration. De même, nous encourageons les parties à respecter le Pacte pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, conclu le 23 août dernier.

Troisièmement, je voudrais citer quelques chiffres sur les progrès de la réintégration économique. Sur les dizaines de projets destinés à près de 14 000 ex-combattants, 17 ont été adoptés et deux seulement ont été financés. Il importe vivement que le Conseil national de réintégration reprenne ses activités. Il faut également appuyer les projets productifs et la création de revenus pour les ex-combattants des FARC-EP, pour lesquels, entre autres choses, l'accès à la propriété foncière est

essentiel. En lien avec cette question, nous réitérons bien sûr notre appel en faveur d'une coordination fluide entre les agences de l'ONU dans le pays et le reste de la coopération internationale. Il convient de noter l'initiative de la Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Marta Ramírez, qui souligne l'importance de l'autonomisation économique des femmes dans ce processus. Pour la bonne mise en œuvre de l'Accord de paix, il est essentiel de promouvoir et d'appuyer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes et une démarche tenant compte de la dimension ethnique, ainsi que le rôle des jeunes dans les processus de réintégration.

Enfin, je tiens à souligner notre engagement indéfectible en faveur du peuple colombien, dans cette instance et dans d'autres, et par l'intermédiaire de nos observateurs sur le terrain, toujours dans le but de contribuer à la paix tant désirée dans ce pays frère qu'est la Colombie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la Colombie.

**M. Trujillo García** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur de la Bolivie d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que M. Jean Arnault, le Représentant spécial du Secrétaire général, pour la présentation de son rapport (S/2018/874).

Étant donné que c'est la première fois que je m'adresse au Conseil, je voudrais, au nom du Président Iván Duque Márquez, exprimer notre gratitude au Secrétaire général et à tous les membres du Conseil pour leur appui constant à la Colombie, à travers la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, dont le mandat a été reconduit à l'unanimité.

Le Président Duque Márquez a reçu un mandat démocratique clair lors des dernières élections lui confiant la direction du Gouvernement pour les quatre prochaines années sur la base de la légalité, de l'équité et de l'entrepreneuriat. Ce mandat nourrit l'engagement incontestable du Président Duque Márquez et de son gouvernement en faveur de la paix, de la stabilisation et de la consolidation, c'est-à-dire du renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit, de la création de possibilités accrues pour le développement économique et de la viabilité et de l'expansion du progrès social. Cet engagement va au-delà de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016 par le Gouvernement et les Forces

armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire, qui est conforme aux valeurs et aux principes consacrés dans la Constitution de 1991.

L'accord avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire est une opportunité que la Colombie se doit de saisir. Comme le Président Duque Márquez l'a dit durant le débat général de l'Assemblée générale il y a quelques semaines,

« La paix est un objectif de tous les Colombiens, et tous, absolument tous, nous allons y travailler. Mais la paix doit être bâtie sur la primauté du droit qui englobe les biens publics que sont la sécurité et la justice. Notre gouvernement va œuvrer pour que le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion engagé ces dernières années soit couronné de succès. » (voir A/73/PV.8).

Les défis que rencontre le Gouvernement colombien dans la mise en œuvre de l'Accord final sont nombreux. Entre autres aspects, nous avons trouvé une situation marquée par l'absence de coordination et un budget insuffisant, comme le reflète le rapport du Secrétaire général qui nous a été présenté aujourd'hui. Cette situation nous oblige à apporter des ajustements, lesquels seront annoncés publiquement et passeront par les voies institutionnelles, afin de faire en sorte que la mise en œuvre de l'Accord Final permette véritablement d'atteindre l'objectif visé, c'est-à-dire la paix, la stabilisation et la consolidation. Toutes les hautes instances gouvernementales chargées du maintien de l'ordre public et de la sécurité des citoyens sont pleinement attachées à cet objectif, en ce qui concerne non seulement les ex-combattants des FARC, mais aussi pour ce qui est de garantir pleinement les droits de l'homme et les libertés démocratiques de tous les Colombiens.

Nous sommes d'accord avec le rapport du Secrétaire général qu'il est malheureux que certains des dirigeants de l'ancienne guérilla des FARC-EP qui se trouvent dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration aient renoncé à l'obligation qui est la leur d'appuyer activement le processus. Depuis cette salle, nous les appelons à revenir dans le droit chemin et à ne pas s'égarer, à nouveau, sur la voie de la violence et de l'illégalité.

L'inventaire du processus de réintégration économique révèle la fragilité des progrès, ce qui est une préoccupation que nous partageons. C'est pourquoi

nous allons adopter une nouvelle approche pour rattraper le temps perdu et imprimer un nouvel élan au processus, et aussi pour répondre aux attentes des démobilisés, qui aspirent à devenir de bons citoyens, des membres importants de leurs familles et des acteurs économiques qui contribuent au développement de leurs communautés.

La réintégration sociale et économique des démobilisés est un des centres de gravité de la mise en œuvre de l'Accord final, et le Gouvernement national en est conscient. Toutefois, dans sa mise en œuvre, il sera crucial que tous les responsables travaillent en étroite coordination avec les institutions de l'État, les particuliers, l'assistance internationale et les organismes des Nations Unies. En parallèle, il est particulièrement urgent de lutter contre les cultures illicites, compte tenu de leur essor sans précédent au cours des dernières années, comme le signale le rapport du Secrétaire général. Lutter contre l'économie illicite sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est un élément cardinal de la stabilisation de la Colombie et de la consolidation de la coexistence pacifique. Le Gouvernement national est déterminé à conjuguer, de manière intelligente et responsable, tous les outils et ressources disponibles, dans les limites de la Constitution, afin de faire face à ce phénomène qui menace non seulement la bonne mise en œuvre de l'Accord final, mais aussi l'intégrité des institutions et la sécurité des citoyens.

Nous notons avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général reconnaît la pertinence de certaines des initiatives prises par le Gouvernement du Président Duque Márquez, tel le pacte national pour la vie et la protection des figures de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme. Avec l'élaboration de ce pacte, nous avons avancé vers l'adoption d'une politique publique globale, qui comprend des actions

d'alerte rapide, des mécanismes de protection rapides, des modèles de prévention des situations à risque et des instruments efficaces d'application du principe de responsabilité aux auteurs de crimes commis à l'encontre de ceux qui, de tous horizons, contribuent au bien-être de leur communauté. Ce faisant, nous espérons que des actes tels ceux perpétrés la semaine dernière ne se reproduiront pas.

Le Gouvernement colombien insiste sur sa volonté de reprendre le dialogue avec l'Armée de libération nationale (ELN), pourvu que les conditions qui ont été clairement posées à plusieurs reprises soient remplies, et que l'ELN recommence à libérer les personnes qu'elle a kidnappées et mette fin unilatéralement à tous les actes criminels vérifiables, aspects sur lesquels elle doit se concentrer.

Le Président Iván Duque Márquez est conscient des carences dans la mise en œuvre, et l'ensemble de son cabinet est déjà à pied d'œuvre pour y remédier. Le programme de paix de son gouvernement est le programme de paix de la Constitution, même s'il va bien au-delà de l'Accord final, et il voit dans sa mise en œuvre une occasion précieuse et nécessaire. C'est pourquoi nous ferons en sorte qu'elle ne soit pas gâchée par les insuffisances et les problèmes auxquels nous nous sommes heurtés au début de la présente Administration. Dans le cadre de cet effort, nous continuerons de nous concentrer sur la problématique hommes-femmes, sur la situation des groupes ethniques, des enfants et des victimes, et sur la justice. À cette fin, l'appui que le Conseil et ses membres, de concert avec l'ensemble de la communauté internationale, continuent de nous apporter est essentiel pour offrir aux nouvelles générations une Colombie plus juste et plus sûre, plus équitable et plus entreprenante.

*La séance est levée à 11 h 35.*